

Décision n ° 2016 / 377
portant sur la création d'une offre dénommée Géoservices IGN et sur sa tarification

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le décret n ° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'institut national de l'information géographique et forestière,

Vu la délibération n ° 2014-30 du 24 octobre 2014 modifiant la délégation donnée au directeur général par le conseil d'administration du 5 juillet 2013 pour procéder à des modifications des barèmes des données en flux et des services en ligne,

Vu la décision n ° 2013 / 368 du 2 septembre 2013 portant modification des offres de données en flux et de services en ligne,

Décide :

Article 1 : Il est créé une nouvelle offre générique dénommée Géoservices IGN. Les Géoservices sont constitués de trois familles : les ressources, les applications et les développements à façon. Ils favorisent la diffusion, le croisement et le partage des données, au bénéfice de l'analyse et de la compréhension des territoires. Les Géoservices reposent sur l'infrastructure du Géoportail.

Article 2 : Ressources et barème d'utilisation :

La définition des *ressources* et leur barème d'utilisation sont en annexe.

Article 3 : Applications et barème d'utilisation :

Afin de favoriser la prise en main des ressources citées au présent article 2 par un nombre d'utilisateurs le plus large possible, l'IGN développe et édite autour d'elles des applications en ligne. Les quatre premières applications proposées sont MesAdresses, MonGéocodeur, Remonterletemps et MaCarte :

- *MesAdresses* :

MesAdresses est un service en ligne de localisation d'adresses en nombre qui permet aux utilisateurs novices, dans l'utilisation de ce type de solution, d'enrichir facilement leur site et de repérer simplement sur une carte ou sur des images aériennes des adresses en nombre issues d'un fichier bureautique ou unitairement saisies dans un moteur de recherche.

L'utilisation en ligne de MesAdresses est gratuite et limitée à cent mille géocodages d'adresses par mois.

- *MonGéocodeur* :

MonGéocodeur est la version « expert » accessible en mode « desktop » (installation sur poste informatique) de MesAdresses. Elle propose des fonctionnalités enrichies (gestion de formats supplémentaires en entrée et en sortie, comprenant les coordonnées géographiques notamment).

Le barème de MonGéocodeur comporte trois forfaits annuels :

- Utilisation gratuite jusqu'à cinquante mille adresses géocodées
- Utilisation payante au prix de 4 000 euros hors taxes jusqu'à un million d'adresses géocodées
- Utilisation payante au prix de 15 000 euros hors taxes sans limitation du nombre d'adresses géocodées

- *Remonterletemps* :

Remonterletemps permet de comparer des données anciennes et actuelles afin d'explorer et d'observer les évolutions du territoire français d'hier et d'aujourd'hui. Son utilisation en ligne est gratuite.

- *MaCarte* :

MaCarte permet la création de cartes personnalisées en ligne. Son utilisation en ligne est gratuite.

Article 4 : Développements à façon :

Une offre d'assemblage personnalisé des ressources pour les solutions de collecte et de diffusion de données métiers est proposée selon la modalité standard *MonGuichet*. Elle inclut des jours d'expertise ou de développement, les hébergements de l'application développée et des données métiers ainsi que l'accès aux ressources des Géoservices IGN.

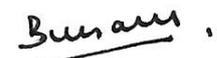
MonGuichet est proposé au prix annuel de 5 250 euros hors taxes ou de 3 500 euros hors taxes lorsqu'un engagement pour une durée de trois ans est souscrit.

Toute autre forme d'offre de développements à façon autour des ressources des Géoservices IGN se fait sur devis.

Article 5 : Les articles 1, 2 et 5 de la décision du 2 septembre 2013 sont abrogés.

La présente décision prend effet le 1^{er} juillet 2016.

Elle est publiée sur le site internet de l'IGN.


Daniel BURSAUX

Annexe de la décision n ° 2016 / 377

Barème public d'utilisation des ressources des Géoservices IGN

Les ressources sont des flux de données et des services bruts issus de l'infrastructure du Géoportail. Elles permettent la consultation de données images (flux WMS, WMTS), la sélection de données vecteurs (flux WFS) et l'utilisation de services de géocodage ou de services de calculs ou traitements avancés (flux OpenLS et WPS).

Elles peuvent être intégrées dans des sites web ou des applications à destination du grand public, ainsi que dans des infrastructures ou solutions logicielles dédiées à un usage professionnel (SIG, ...). Le barème pour l'utilisation des ressources est fonction du type d'utilisateur final et du nombre de transactions¹ ou d'utilisateurs.

Le droit d'utilisation des ressources est concédé à un licencié², pour un usage qui peut être à finalité « grand public » ou « professionnel », et pour une utilisation par un ou plusieurs utilisateurs, selon les droits décrits dans les conditions générales d'utilisation des ressources.

DECOMPTE DES TRANSACTIONS

Le décompte de transactions dépend du type de ressources utilisées, selon le tableau suivant.

Ressource	Equivalence d'une transaction
WMS	1 image
WMTS	16 tuiles
WFS	1 requête limitée à 1 000 objets
Géocodage	8 géocodages
Alticodage	1 profil altimétrique
Calcul d'itinéraires	2 calculs d'itinéraires
Calcul d'isochrones	1 calcul d'isochrone

La souscription à un forfait de transactions donne accès à l'ensemble des ressources disponibles, sans limitation du nombre de ressources ni de l'emprise géographique considérée.

UTILISATEUR FINAL GRAND PUBLIC

Le barème « grand public » est réservé à la mise en œuvre de pages Web ou d'applications dédiées à l'usage privé de l'utilisateur final. L'IGN concède un forfait annuel qui donne droit au licencié (éditeur des pages Web ou applications concernées) de consommer un certain nombre de transactions sur une période d'un an. Jusqu'à deux millions de transactions, l'utilisation des ressources est gratuite. Au-delà, le prix est donné par le tableau suivant :

Nombre annuel de transactions	Prix (€ HT)
5 000 000	2 900 €
10 000 000	5 700 €
20 000 000	10 800 €
50 000 000	23 000 €
100 000 000	43 700 €
200 000 000	83 000 €

¹ Une transaction est une sollicitation d'une ressource générant une réponse informatique de l'infrastructure du Géoportail.

² Personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une licence d'utilisation des ressources.

Entre deux niveaux de consommation, le prix peut être calculé par interpolation, par tranche de 500 000³.

Pour une consommation supérieure à 200 000 000 transactions par an, nous consulter.

UTILISATEUR FINAL PROFESSIONNEL

Le barème « professionnel » s'applique pour toutes les utilisations des ressources proposées par l'IGN dans un cadre professionnel ou associatif.

On considère comme utilisateur quiconque accède à titre professionnel aux ressources.

Deux modes de tarification sont proposés : à l'utilisateur et forfaitaire, pour un licencié.

Offre découverte

L'IGN propose, pour vous accompagner dans votre découverte des Géoservices, une utilisation gratuite de toutes les ressources dans la limite de 5 000 transactions par an.

Tarification à l'utilisateur

Il existe trois profils d'utilisateurs :

- Le SIGiste qui peut faire une utilisation sans limite fonctionnelle de l'information géographique (référentiels ou données métier)
- Le Métier qui peut saisir ou modifier les informations géographiques
- Le Visiteur qui ne fait que consulter les informations géographiques

La tarification est établie en fonction du nombre d'utilisateurs réels des ressources, selon chaque profil utilisateur, selon le tableau suivant (prix en euros hors taxes par an, par profil) :

SIGistes	3 500 €
Métiers	500 €
Visiteur	10 €

Forfait au licencié

Il existe des forfaits annuels dont le prix est fonction du nombre total d'utilisateurs (tous profils confondus) et du périmètre géographique d'activité⁴ du licencié

Nombre d'utilisateurs (ou transactions)	Jusqu'à 10 000 km ²	jusqu'à 100 000 km ²	France entière
5 (ou 75 000)	2 500 €	3 500 €	5 000 €
50 (ou 500 000)	4 000 €	8 500 €	20 000 €
250 (ou 2 500 000)	9 000 €	23 500 €	75 000 €
1000 (ou 10 000 000)	13 000 €	36 500 €	150 000 €
Illimité	20 000 €	60 000 €	300 000 €

Pour tout besoin couvrant plusieurs licenciés, nous consulter.

³ Exemples :

- Montant résultant de la consommation de 2,5 millions de transactions :
Le barème donne un premier niveau payant de 5 000 000 transactions à 2 900 €. 2 500 000 transactions valent donc 1 450€.

- Montant résultant de la consommation de 30 000 000 de transactions
Le barème donne : 20 000 000 de transactions à 10 800 €, 50 000 000 transactions à 23 000 €.

Les 30 000 000 de transactions supplémentaires coûtent 12 200 (23 000 – 10 800) soit 407 € par million de transactions. Donc, pour 30 000 000, le prix est égal à 10 800 + 407*10, soit 14 870 €.

⁴ Est pris en considération le ressort géographique pour lequel le licencié est compétent: un conseil départemental est réputé intervenir sur une emprise départementale, ses utilisateurs aussi – pour autant, l'utilisateur peut accéder aux ressources sur l'ensemble du territoire.